

## **BUREAU**

**du lundi 25 mars 2019**

BOURG-EN-BRESSE - Communauté d'Agglomération (3 Avenue d'Arsonval)

## **COMPTE RENDU**

**Sous la présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.**

**Présents** : Jean-François DEBAT, Michel BRUNET, Monique WIEL, Michel FONTAINE, Claude LAURENT, Jean-Pierre ROCHE, Jean-Luc LUEZ, Alain GESTAS, Daniel ROUSSET, Sylviane CHENE, Guillaume FAUVET, Aimé NICOLIER, Claudie SAINT-ANDRE, Walter MARTIN, Eric THOMAS, Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Yves CRISTIN, Isabelle MAISTRE, Yves BOUILLOUX, Alain BONTEMPS, Thierry MOIROUX, Alain BINARD, Alain MATHIEU

**Excusés** : Jean-Yves FLOCHON, Christian CHANEL, Bruno RAFFIN

**Secrétaire de Séance** : Isabelle MAISTRE

\*\*\*\*\*

**Par convocation en date du 18 mars 2019, l'ordre du jour est le suivant :**

### **DECISIONS DE GESTION\*** :

#### **Développement économique, Emploi, Innovation, Commerce, Tourisme, Agriculture, Enseignement Supérieur**

- 1 - Convention de partenariat avec l'association VTT Bourg-Revermont
- 2 - Dépôt d'appel à projet FISAC 2018 - Demande de soutien financier

### **DECISIONS D'ORIENTATION** :

- Gouvernance énergies renouvelables (note sur table)
- Projet de territoire – Concertation avec les Conférences Territoriales

\*\*\*\*\*



**Délibération DB-2019-038 - Attribution de subvention à l'association VTT Bourg-Revermont**

Dans le cadre de la compétence Tourisme et l'attente du futur schéma de développement touristique, il est nécessaire de garantir la pratique du VTT, notamment autour de la base VTT « Espace Revermont ». Labellisée le 5 août 2016 par la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT), cette base VTT « Espace Revermont » au départ de la base de loisirs de la Grange du Pin à Val-Revermont et du stade à Simandre-sur-Suran, a fait l'objet d'une convention de partenariat signée le 1<sup>er</sup> septembre 2016 entre la Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont et l'association VTT Bourg-Revermont, pour la pose de la signalétique notamment.

La phase d'équipement étant terminée, il convient aujourd'hui d'actualiser le partenariat et donc de procéder à la conclusion d'une nouvelle convention entre l'association VTT Bourg-Revermont (agrément VTT FFCT n° 6343 et Jeunesse et Sport n° 011 999) et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse afin d'assurer le suivi annuel du balisage des circuits VTT suivants :

N° circuit	Nom	Longueur	Dénivelé	Temps	Difficulté	Départ
n°0	Tour du Plan d'eau	3,7 km	57	0h30	Vert	Cuisiat
n°1	Mont-Myon	28,6 km	1022	4h00	Noir	Cuisiat
n°2	Au pied des trois monts	7,9 km	141	1h00	Bleu	Cuisiat
n°3	Treffort Cité médiévale	11,5 km	168	1h30	Bleu	Cuisiat
n°4	Meillonas/Treffort-Cuisiat	32,3 km	730	4h00	Rouge	Cuisiat
n°5	Forêt de la Rousse Bois de Valuisant	10,4 km	102	1h15	Vert	Simandre
n°6	Chavannes/Simandre sur Suran	14,8 km	150	1h45	Bleu	Simandre
n°7	Drom/Villereversure	27 km	495	3h15	Rouge	Simandre
Liaison	St Etienne du Bois/Grange du Pin	7,5 km	82	1h00		
Liaison	Treffort/Simandre sur Suran	10,1 km	231	1h30		

La convention serait conclue pour 3 ans soit du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021.

**CONSIDERANT** que l'association VTT Bourg-Revermont assure le suivi annuel du balisage des 8 circuits et des 2 liaisons VTT sus-cités au départ de la base de loisirs de la Grange du Pin - Cuisiat à Val-Revermont et du stade à Simandre-sur-Suran comprenant notamment :

- l'entretien, voire le remplacement du balisage, conformément aux normes en vigueur de la Fédération Française de Cyclotourisme et à la Charte départementale de signalétique et de balisage de la randonnée dans l'Ain ;
- le fauchage et le débroussaillage au droit du balisage ;
- le cas échéant, la proposition de solutions pour améliorer la lisibilité du balisage.

**CONSIDERANT** que l'association VTT Bourg-Revermont participe à la promotion de l'activité VTT et à l'organisation d'un évènement sur le territoire ;

**CONSIDERANT** qu'une convention est nécessaire entre l'association VTT Bourg-Revermont et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse afin de fixer les rôles de chacun et de déterminer la participation financière de la Communauté d'Agglomération ;

**VU** la convention de labellisation de la base VTT « Espace Revermont » signée entre la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT) et la Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont le 5 août 2016 ;

**VU** la convention de partenariat signée entre l'association VTT Bourg-Revermont et la Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont le 1er septembre 2016 dans le cadre de la création de la base VTT « Espace Revermont » ;

Il est demandé au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :

**D'ATTRIBUER** une aide forfaitaire annuelle de 1 200 € à l'association VTT Bourg-Revermont ;

**D'APPROUVER** les termes de la convention à signer entre l'association VTT Bourg-Revermont et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse telle que présentée en annexe ;

**DE PRENDRE** en charge la fourniture du matériel nécessaire au balisage VTT ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention avec l'association VTT Bourg-Revermont ainsi que tout document afférent.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**LE BUREAU, à l'unanimité,**

**ATTRIBUE** une aide forfaitaire annuelle de 1 200 € à l'association VTT Bourg-Revermont ;

**APPROUVER** les termes de la convention à signer entre l'association VTT Bourg-Revermont et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse telle que présentée en annexe ;

**DECIDE** de prendre en charge la fourniture du matériel nécessaire au balisage VTT ;

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention avec l'association VTT Bourg-Revermont ainsi que tout document afférent.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération DB-2019-039 - Dépôt d'appel à projet FISAC 2018 - Demande de soutien financier**

L'Etat a lancé en 2018 un appel à projet Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC) pour le soutien d'opérations collectives en milieu urbain, avec comme priorités thématiques :

- l'ingénierie nécessaire à la réussite des projets de redynamisation commerciale (conseils, diagnostics, accompagnements des commerçants, interventions de managers de centre-ville...);
- le développement de l'usage des outils numériques par les commerçants et les artisans ;
- la modernisation, la diversification, l'accessibilité ainsi que la sécurisation des entreprises de proximité existantes ;

**VU** l'appel à projet FISAC 2018 proposé par l'Etat en 2018 ;

**CONSIDERANT** que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est candidate à cet appel à projet qui s'inscrit dans la continuité du travail entrepris dans le cadre du précédent projet « commerce en ville » et ayant donné déjà des résultats encourageants de reconquête commerciale du cœur de ville ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de cet appel à projet 2018 FISAC la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse propose d'agir dans 3 directions :

1. Accompagner la mutation de l'offre : la force du cœur de ville burgien c'est la combinaison d'enseignes nationales à forte notoriété et de spécialistes indépendants pointus dans leur domaine d'activité. Le programme FISAC doit permettre l'accueil de nouveaux commerçants avec une formule « pépinière de cœur de ville » et l'accompagnement des entreprises en place, pour qu'elles se remettent en cause et continuent à être attractives.
2. Proposer un cœur de ville qualitatif et pratique pour un usage convivial (décoration des vitrines des locaux vacants), recherche de nouveaux volumes de stationnement et animations commerciales régulières et d'envergure par l'Union Commerciale.

3. Innover avec des initiatives combinées des commerçants mais aussi de la ville et de l'Union Commerciale pour que Bourg-en-Bresse acquière une réputation de smart-city et réussisse à allier promotion de savoir-faire ancestraux et une relation-client facilitée.

**CONSIDERANT** la mobilisation de nombreux partenaires dans le cadre de cet appel à projet : ville de Bourg-en-Bresse, Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de l'Ain, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ain, l'association Centre Commerces Bourg ;

**Il est demandé au Bureau dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :**

**D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter les subventions du FISAC dans le cadre de l'appel à projet 2018 au titre des opérations collectives en milieu urbain, ce pour un montant global d'actions de 803 545 € et une sollicitation du FISAC à hauteur de 192 591 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**LE BUREAU, à l'unanimité**

**AUTORISE** monsieur le Président à solliciter les subventions du FISAC dans le cadre de l'appel à projet 2018 au titre des opérations collectives en milieu urbain, ce pour un montant global d'actions de 803 545 € et une sollicitation du FISAC à hauteur de 192 591 €.

\*\*\*\*\*

---

**La séance est levée à 17 h 40.**  
**Prochaine réunion du Bureau :**  
**Lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 à 15 h 30**

**Fait à Bourg-en-Bresse, le 28 mars 2019**